

LE FONDS SOCIAL EUROPEEN

Le Fonds social européen (FSE) est le **principal instrument financier** permettant à l'Union européenne de concrétiser les objectifs stratégiques de sa politique de l'emploi.

Institué par le Traité de Rome, il s'agit du fonds structurel le plus ancien; depuis plus de 40 ans en effet, il investit, en collaboration avec les États membres, dans des programmes dont l'objectif est de **développer les compétences** et **améliorer les perspectives professionnelles** des citoyens européens.

Le FSE se trouve actuellement à un moment important de son histoire. L'an 2000 correspond en effet au début d'une nouvelle période de sept ans pour le FSE, dont le potentiel a été entièrement intégré - tant sur le plan de l'action politique que de la gestion - dans les activités entreprises au niveau des États membres dans le but de **mettre en pratique les priorités de la stratégie européenne pour l'emploi**. Cette stratégie sous-entend la collaboration des États membres à la poursuite d'objectifs décidés conjointement en vue de préparer les citoyens au monde du travail et de créer un climat plus favorable à l'emploi.

Le FSE accorde une aide financière de l'Union européenne à grande échelle à des programmes qui favorisent ou actualisent "l'employabilité" des citoyens.

Cette tâche consiste essentiellement à les doter de compétences professionnelles adéquates et à développer leur aptitude aux rapports sociaux, accroissant ainsi leur confiance en soi et leur capacité d'adaptation sur le marché du travail.

Le FSE oriente ses activités de soutien vers des **programmes stratégiques à long terme** qui, dans toute l'Europe, aide des régions, en particulier celles en retard de développement, à améliorer et moderniser les qualifications de leur main-d'oeuvre et à stimuler l'esprit d'entreprise. De telles mesures encouragent l'investissement national et étranger dans ces régions et permettent à celles-ci d'accroître leur compétitivité et leur prospérité économiques.

Les programmes sont préparés par les États membres, en collaboration avec la Commission européenne. Leur mise en oeuvre est confiée à diverses organisations des secteurs privé et public.

Lorsqu'il s'agit d'adopter de nouvelles approches à l'égard des projets, le FSE joue un rôle de **catalyseur** en mobilisant et en exploitant au mieux toutes les ressources mises en commun par toutes les parties intéressées. Il favorise les partenariats à de nombreux niveaux et encourage le transfert de connaissances, le partage des idées et des meilleures pratiques à l'échelle européenne en veillant à ce que les **solutions nouvelles** les plus efficaces soient **intégrées dans la politique générale**.

Parmi les quatre Fonds structurels de l'Union, le FSE est donc celui qui vise à réduire les écarts de niveau de vie entre les populations et les régions de l'Union en poursuivant les trois objectifs suivants:

L'**objectif n° 1** soutient le développement :

- des régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire;
- des régions périphériques (les départements français d'outre-mer, les Açores, Madère et les îles Canaries); et
- des régions faiblement peuplées du nord de la Suède et de la Finlande.

L'**objectif n° 2** accorde un soutien :

- aux zones éprouvant des difficultés à s'adapter aux mutations dans les secteurs de l'industrie et des services;
- aux zones rurales en déclin;
- aux zones urbaines en difficulté;
- aux zones en crise dépendant fortement de la pêche.

L'objectif n° 3 intervient financièrement pour soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi.

L'objectif n° 3 concerne toute la population de l'Union, à l'exception des régions bénéficiant de l'objectif n° 1.

Par ailleurs, le Fonds social européen finance diverses initiatives communautaires dont l'**Initiative EQUAL** qui permet d'expérimenter de nouveaux moyens de lutte contre les discriminations et inégalités dont peuvent être victimes tant les personnes à l'emploi que celles qui cherchent un emploi.

Des renseignements supplémentaires peuvent être trouvés sous

<p>http://europa.eu.int/comm/employment_social/esf2000/index-fr.htm http://europa.eu.int/comm/employment_social/equal/index_fr.html</p>
--